



Ecole Saint Cyr

Le Parco - 56500 Moréac

Tél : 02 97 60 10 26

eco56.stcy.moreac@eco.ecbretagne.org

Site internet : <http://www.ecole-stcyr-stejulitte.com>

Contrat de scolarisation

Le présent contrat a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles l'établissement catholique « Ecole Saint Cyr Sainte Julitte » assume la scolarisation de votre enfant.

Mr et Mme ----- responsables légaux, déclarent avoir pris connaissance des différentes informations notées dans la circulaire, du règlement de l'établissement et du projet éducatif et déclarent y adhérer et mettre tout en œuvre afin de les faire respecter.

Ils déclarent l'accepter sans réserve et inscrire leur enfant dans l'établissement à dater de la rentrée scolaire 2018-2019. L'enfant sera scolarisé en classe de -----.

L'école Sainte Cyr Sainte Julitte, représentée par Monsieur Cadoret, chef d'établissement accepte cette inscription et s'engage à assurer la scolarisation de l'enfant.

En contrepartie, Mr et Mme -----

- 1- S'engagent à acquitter la contribution des familles au fonctionnement de l'établissement selon les modalités définies ci-dessous.
 - Le paiement de la contribution s'effectuera à réception de la facture annuelle de préférence par prélèvement automatique pour faciliter la gestion de l'établissement. Il est toutefois possible de régler par chèque en 1 fois ou 4 fois.
 - Aucun remboursement de la contribution ne sera effectué sauf cause majeure.
 - Le paiement des différentes sorties scolaires ou matériel pédagogique s'effectueront à réception d'une circulaire.

L'établissement s'engage à ne pas augmenter ses tarifs en cours d'année.

2- S'engagent à régler toute facture de remise en état ou de remplacement en cas de dégradation du matériel.

3- Acceptent que leur enfant soit photographié ou filmé gratuitement pendant des activités scolaires, au cours d'une fête, lors d'événement sportifs et que cette photo ou vidéo serve éventuellement au sein de l'école, une exposition, au site internet de l'école, aux communiqués de presse. Cette autorisation de reproduction, diffusion et publication est consentie à titre gratuit.

4- Acceptent que leur enfant se rende ponctuellement à pied dans le village ou dans les environs accompagné de professeurs (bibliothèque, église, piscine, cinéma ...).

5- Acceptent que les enfants soient emmenés par le personnel OGEC et les enseignants à la cantine.

6- Acceptent que leur enfant participe aux différentes sorties et manifestations organisées par l'école

7- Reconnaissent que la présente convention ne peut être résiliée en cours d'année scolaire (Sauf décision du chef d'établissement) et s'engagent à respecter le règlement de l'établissement.

8- Ont pris note du droit d'accès aux informations recueillies :

Ce présent contrat est renouvelé par tacite reconduction d'année en année.

SIGNATURE DES PARENTS

SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT